

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202407-DE

2024/389

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	<b>Présents</b> : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
<b>Nombre de conseillers</b> :	<b>Absents excusés ayant donné procuration</b> : Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabele OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
En exercice : 27	<b>Absents excusés</b> : Florian GUZDEK
Présents : 15	<b>Absents</b> : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE
Votants : 23	<b>Secrétaire de séance</b> : Thierry SEGARRA

#### AMENAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTEGRANT UN TIERS LIEU – « Renaturation, parc urbain, îlots de fraîcheur Espace public Abelanet » Actualisation du dossier de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, au titre du programme "Renaturation et désimperméabilisation des espaces publics"

Laurent LOPEZ rappelle aux élus la délibération du 5 février 2024 par laquelle l'assemblée a :

- ✓ **a approuvé** l'opération « Revitalisation du centre-ville – Aménagement de la place Abelanet – intégrant un tiers-lieu - Volet renaturation – espaces publics porteurs d'activités de paysages et de jeux » et ses modalités de financement,
- ✓ **a validé** le plan de financement du volet renaturation, d'un montant prévisionnel de 1 871 303.00 € H.T,
- ✓ **a autorisé** le Maire à déposer une demande de subvention auprès le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour l'année 2024.

Il rappelle que cette opération doit consister en :

- l'aménagement d'un oasis végétal et ludique, nouveau coeur de ville : cet oasis assurera la transition entre les différents espaces ludiques et sera une zone réservée pour la végétation et les enfants. Il sera le poumon végétal et un fil conducteur de cet aménagement.
- un stationnement repensé comme lien paysagé et urbain : parking traité qui permettra une désimperméabilisation des sols. Des zones plantées seront intégrées : élargissement des espaces plantés, développement de la strate abordée et arbustive, avec une volonté de créer un parc ombragé avec un couvert végétal.
- un parking naturel en complément : parking secondaire situé au nord-est du projet. Il s'agit d'offrir un complément de végétalisation, avec un travail du sol par le revêtement naturel et

2024/390

NB

- perméable.
- une nouvelle place comme accroche urbaine repensée : réaménagement du paring existant, installation de jeux de pétanque, buvette, bancs espaces de loisirs à l'ombre des arbres existants et nouvellement plantés, traitement du sol en réemploi du matériau existant.
  - la mise en valeur du patrimoine au coeur d'un projet global : site de la place de la République, remplacement du pavage pour redonner une unité globale qualitative. Ajout d'éléments naturels pour poursuivre un lien identitaire végétal.

Ce dossier, en cours d'instruction à la Région, vient de faire l'objet d'une demande d'actualisation :

- ✓ **du plan de financement.** En effet, ce projet pourrait prétendre à une subvention de 80 000 € de la Région au lieu de 250 000 € prévus dans le plan de financement initial,
- ✓ **du dispositif dans lequel sera instruit le dossier.** Ce nouveau dispositif s'intitule « Renaturation et désimperméabilisation des espaces publics »,
- ✓ **du nom du dossier,** qui désormais se nomme « Renaturation, parc urbain, îlots de fraîcheur espace public Abelanet »

Laurent LOPEZ propose au Conseil municipal de valider le nouveau plan de financement prévisionnel ci-après et d'autoriser le Maire à actualiser la demande de subvention en tenant compte des éléments de modification demandés par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux	1 670 000.00 €	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	80 000.00 €
Mission maîtrise d'oeuvre	160 393.00 €	Etat (fonds vert) (2023)	352 014.00 €
Missions Contrôle technique et C.S.P.S	30 000.00 €	Etat (DSIL - année 2024)	352 014.00 €
Honoraires - Etudes	6 200.00 €	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (ADES) (2023)	150 000.00 €
Divers	4 710.00 €	Fonds de concours PMM (2024)	41 000.00 €
		Autofinancement	896 275.00 €
<b>Montant Total H.T</b>	<b>1 871 303.00 €</b>	<b>Montant Total H.T</b>	<b>1 871 303.00 €</b>

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel de 1 871 303.00 € H.T.

**AUTORISE** le Maire à actualiser la demande de subvention en tenant compte des éléments de modification demandés par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202407-DE

2024/391

NB

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 19/09/2024.....

Fait à Toulouges, le 17 septembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/09/2024

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202407-DE